

# TUNINVEST SICAR

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE  
Régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988,  
Telle que modifié et complétée par les textes adéquats

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène  
Tél.: 71 18 98 00 – Fax : 71 18 98 50

## AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le Vendredi 6 Juin 2014 à 10H00, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2013 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2013 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2013 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Rachat d'actions ;
- 7- Délégation de pouvoirs.

***P/ Le Conseil d'Administration***

**TUNINVEST SICAR**  
**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2013, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013, s'élevant à deux cent cinquante-huit mille six cent un dinars et trois cent sept millimes (258.601,307 DT) comme suit :

Bénéfice net de l'exercice.....	258.601,307 DT
Auquel s'ajoute	
Le report à nouveau antérieur .....	6.053.217,311 DT
Bénéfice distribuable .....	6.311.818,618 DT
Dividendes (1 dinar / action) .....	966.000,000 DT
Le solde au compte « report à nouveau » .....	5.345.818,618 DT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer la somme brute de douze mille (12.000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché. L'Assemblée Générale délègue au Conseil la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....